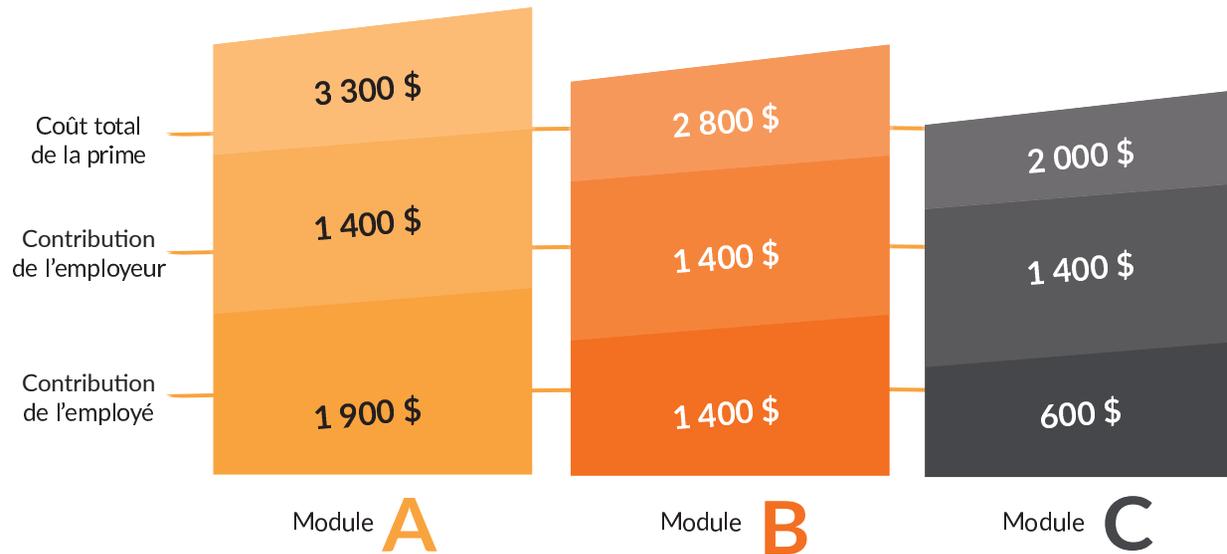


Partage de primes



Part employeur : 50 % du module B

Économies de **800 \$** permettant de couvrir les primes et cotisations de :

- Assurance automobile et habitation
- Assurance maladies graves
- Voyage
- REER

Ce régime modulaire permet à la fois de :



Contrôler les coûts d'assurance



Optimiser la contribution financière de l'employeur à différents régimes sociaux à la satisfaction des employés



Faire bénéficier les employés d'un choix de couverture correspondant à leurs besoins, parfois changeants et évolutifs, en assurance



Maximiser les choix possibles afin de répondre aux styles de vie et besoins de chaque employé

Contactez-moi pour toute question et/ou pour obtenir une cotation sans engagement pour vous ▷

Yves Lavigne

Planificateur financier, A.V.A.
Conseiller en sécurité financière
Services Financiers Yves Lavigne inc.
Tel. : 514.385.3369

Lussier.co